

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 9 Décembre 2020

SEANCE du 17 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-Sept Décembre, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

PRESENTS : Jérôme VIAUD – Pierre ASCHIERI – Serge BERNARDI – Marino CASSEZ – Claude CEPPI – Marc COMBE – Jean-Marc DELIA – Isabelle DOURLENS – Jean-Luc FRANÇOIS – Jean-Paul HENRY – Christian ORTEGA – Ludovic SANCHEZ – Philippe SAINTE-ROSE-FANCHINE – Bernard ALENDA- Didier CARRETERO – Eric CHAUMIER – Guy LOPINTO – Jean-Michel RANC – Emma VERAN – Philippe BONELLI – Jacques-Edouard DELOBETTE – Gérard MOLINES – Fabrice RUF – Emmanuel BLANC – Marc OCCELLI.

EXCUSES : Claude BOMPAR – Jean-Louis CONIL – Christophe MOREL – Ismaël OGEZ – Claude SERRA – Charles BERGE – Magali CHELPI-DEN-HAMER – Gilles CIMA – Christophe FIORENTINO – Julie FLAMBARD – Richard GALY – Sébastien LEROY – Marie POURREYRON – Jean-Luc RICHARD – Christophe ULIVIERI – Daniel LE BLAY – Rémy PELLESCI – Sandrine BERGERE-MORANT – Grégori BENETTO – Monique GARRIOU – Gilles GAUCI – Sophie MAMAN-BENICHOU – Véronique PIEL – Sophie ROHFRIETSCH – Catherine SIMON.

ONT DONNE POUVOIR : Michèle TABAROT à Bernard ALENDA – Yves PIGRENET à Didier CARRETERO – Sébastien LEROY à Eric CHAUMIER – Georges BOTELLA à Emmanuel BLANC – Richard GALY à Jean-Michel RANC – Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO – Muriel DI BARI à Marc OCCELLI.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 18 Septembre 2020.

2020-24 : SICTIAM – Rapport Annuel 2019

Après dépôt en Préfecture

Le : 21/12/2020

Publication ou notification

Du : 22/12/2020

COMITE SYNDICAL

DU 17 DECEMBRE 2020

OBJET : SICTIAM - Rapport Annuel 2019**SYNTHESE** : Présentation du Rapport Annuel 2019 du SICTIAM. Il convient de prendre acte de ce rapport Annuel.

Monsieur le Président expose :

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Syndicat du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes est membre du Syndicat d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) et qu'à ce titre, il est destinataire de son Rapport Annuel accompagné du Compte Administratif pour l'exercice 2019,

Considérant que le SICTIAM a transmis son Rapport Annuel 2019 au Président du SCOT 'Ouest,

Le Président propose alors au Comité Syndical de prendre connaissance de ce rapport présenté en séance.

Après en avoir entendu la présentation de ce Rapport Annuel, le Comité syndical,

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du Rapport Annuel 2019 du SICTIAM.

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus.

Jérôme VIAUD



Président du Syndicat mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

AR PRÉFECTURE

Rapport annuel 2019 du SICTIAM

Numéro de l'acte : 2020_24

Date de la décision : 17/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20201217-2020_24-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 21/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Institutions et vie politique / Exercice des mandats locaux

Document : [99_SE-006-200016319-20201217-2020_24-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 21/12/2020 17:28:52

Date d'envoi de l'acte : 21/12/2020 17:32:35

Date de réception de l'AR : 21/12/2020 17:37:02